

Lundi 12 janvier 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal tenue le lundi 12 janvier 2015, à 20 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
André Laforest, Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, Francine Soucy, Marjolaine Emond et Rémi Pelletier sous la présidence de Monsieur Rénald Bernier, maire formant quorum.

Étaient présents également Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Gina Dionne, trésorière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil sont tous présents et forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2015-01-01

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement de l'adopter en modifiant cependant l'item 19 de façon à lire : « Autorisation de paiement à BFL Canada d'une facture pour le renouvellement des assurances générales de la Ville » et en ajoutant les items suivants : 29.1 « Embauche de Madame Anne-Marie Soucy au Service du greffe », 29.2 « Embauche de Monsieur Alexandre Lévesque à titre de pompier volontaire », 29.3 « Acceptation des travaux de resurfaçage du 4^e rang Est dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal » et 29.4 « Appui au projet de communication et de tourisme de la Corporation de promotion de la MRC de Kamouraska ».

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-02

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL DU 8 DÉCEMBRE 2014, DU 15 DÉCEMBRE 2014 AINSI QUE DU 19 DÉCEMBRE 2014.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} décembre 2014 et des séances extraordinaires du conseil du 8 décembre 2014, du 15 décembre 2014 ainsi que du 19 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-03

DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 31 DÉCEMBRE 2014.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 31 décembre 2014, pages 1 et 2, pour un montant de 133 223,79 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 133 223,79 \$.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-04

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 décembre 2014, pages 1 à 10, relative au compte no 10444 pour un montant total de 373 603,62 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-05

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN DÉCEMBRE 2014.

CONSIDÉRANT le règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en décembre 2014, pages 1 à 72, pour un montant de 229 488,07 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-06

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 daté du 31 décembre 2014.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-07

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 JANVIER 2015 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 6 janvier 2015 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement numéro 12-2000 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter abstraction faite cependant de la résolution 898-15 qui fera l'objet d'une décision particulière de la part du conseil municipal.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-08

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME LAURE-EMMA DIONNE EN REGARD DU 815, RUE ADÉLARD.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro D-2014-111 formulée par Madame Laure-Emma Dionne représentée par Monsieur Jean-Yves Morin pour la propriété sise au 815, rue Adélarde visant à rendre conforme un porche fermé construit dans la cour avant d'une superficie de 15,09 mètres carrés contrairement aux 8 mètres carrés autorisés à l'article 3.4.2 b) du règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal ainsi qu'à rendre conforme la marge de recul avant à 5,26 mètres au lieu des 6 mètres minimum requis à l'article 3.4.1 du règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal ;

CONSIDÉRANT la résolution 898-15 du comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que la demande n'est pas relative à l'usage ni à la densité d'occupation du sol et ne concerne pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction en 1988 ;

CONSIDÉRANT que la demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure formulée par Madame Laure-Emma Dionne pour la propriété sise au 815, rue Adélarde visant à rendre conforme un porche fermé d'une superficie de 15,09 mètres carrés construit dans la cour avant et une marge de recul avant de 5,26 mètres.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-09

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 263-2015 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS.

Monsieur André Laforest, conseiller donne un avis de motion de la présentation à une séance ultérieure du règlement numéro 263-2015 établissant un programme d'aide à la rénovation de bâtiments.

André Laforest, conseiller

2015-01-10

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 264-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 256-2014 IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR LA BASE D'UNE TARIFICATION POUR LE REMBOURSEMENT DES COÛTS VERSÉS À LA MRC DE KAMOURASKA POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUÉS AU COURS D'EAU RIVARD, BRANCHE 2 DU COURS D'EAU RIVARD ET CABARET.

Monsieur Réjean Pelletier, conseiller donne un avis de motion de la présentation à une séance ultérieure du règlement numéro 264-2015 modifiant le règlement numéro 256-2014 imposant une taxe spéciale sur la base d'une tarification pour le remboursement des coûts versés à la MRC de Kamouraska pour des travaux d'entretien effectués au cours d'eau Rivard, Branche 2 du cours d'eau Rivard et Cabaret.

Réjean Pelletier, conseiller

2015-01-11

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT OU D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR LA PÉRIODE DU 15 JANVIER 2015 AU 7 JUILLET 2015.

CONSIDÉRANT les articles 56, 57 et 100.1 de la Loi sur les cités et villes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement de nommer Madame Marjolaine Emond, conseillère à titre de mairesse suppléante, à compter du 15 janvier 2015 jusqu'au 7 juillet 2015 inclusivement et que la mairesse suppléante de la Ville de Saint-Pascal soit désignée par l'adoption de la présente, substitut de Monsieur le maire de la Ville de Saint-Pascal à la MRC de Kamouraska.

Dans le cas d'une incapacité d'agir du maire ou de vacances dans la charge de maire, Madame Marjolaine Emond, mairesse suppléante en fonction et membre du conseil est autorisée à signer tous les chèques et les ordres de paiement de la Ville avec la trésorière ou l'assistant-trésorier.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-12

AUTORISATION DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS 2015 À LA MRC DE KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT le document « Quotes-parts 2015 » produit par la MRC de Kamouraska établissant les quotes-parts payables par les municipalités du Kamouraska en 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Laforest

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement de la somme de 230 051 \$ à la MRC de Kamouraska à titre de quotes-parts 2015.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-13

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE LA VILLE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT une facture datée du 16 octobre 2014 de l'Union des municipalités du Québec relative au renouvellement de l'adhésion de la Ville à leur organisme ainsi qu'aux services offerts par le Carrefour du capital humain ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'aux services du Carrefour du capital humain pour l'année 2015 au coût total de 5 671,19 \$ incluant les taxes.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-14

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE LA VILLE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 20 octobre 2014 de la Fédération québécoise des municipalités invitant la Ville à renouveler son adhésion auprès de leur organisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 3 435,18 \$ incluant les taxes à la Fédération québécoise des municipalités pour la contribution annuelle 2015 de la Ville.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-15

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2015.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 17 novembre 2014 de Trans-Apte inc. relative au paiement de la contribution annuelle de la Ville pour le service de transport adapté en 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le versement d'une somme de 11 799 \$ à Trans-Apte inc. pour la contribution annuelle 2015 de la Ville.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-16

RENOUVELLEMENT DE DIVERS CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR L'ANNÉE 2015 AVEC PG SOLUTIONS.

CONSIDÉRANT les factures adressées à la Ville par PG Solutions inc. relativement au renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications pour l'année 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme totale de 22 923,66 \$ incluant les taxes à PG Solutions inc. pour le renouvellement des divers contrats d'entretien et de soutien des applications pour l'année 2015.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-17

AUTORISATION DE PAIEMENT DES COTISATIONS ANNUELLES DE LA VILLE AU RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT ET POUR LA LICENCE SYMPHONY 2015-2016.

CONSIDÉRANT les factures adressées à la Ville par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent inc. en date du 24 octobre 2014 pour la cotisation annuelle 2014-2015 au Réseau biblio du Bas-Saint-Laurent de même que pour la licence Symphony ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2015-2016 de la Ville au Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent au montant de 17 775,03 \$ incluant les taxes de même que le paiement de la licence Symphony 2015-2016 au montant de 1 634,48 \$ incluant les taxes.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-18

AUTORISATION DE PAIEMENT À BFL CANADA D'UNE FACTURE POUR LE RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT l'échéance le 31 décembre 2014 du contrat d'assurances de dommages de la Ville ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-11-481 de ce conseil autorisant la signature de l'Entente de regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2013-2018 ;

CONSIDÉRANT la décision du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie de renouveler le contrat d'assurances de dommages avec le cabinet de courtage BFL Canada ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 9 décembre 2014 de BFL Canada relativement à la couverture d'assurances de la Ville à l'égard des véhicules, des biens et de la responsabilité civile ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Laforest

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'un montant total de 20 690,08 \$ incluant la taxe au cabinet de courtage BFL Canada pour les assurances générales de la Ville.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-19

AUTORISATION DE PAIEMENT À L'UMQ DES QUOTES-PARTS POUR LE FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ ET EN BIENS.

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Ville à un regroupement d'assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) soit le regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie ;

CONSIDÉRANT que la Ville doit payer une quote-part de la franchise collective en responsabilité et du fonds de garantie en biens ainsi que des honoraires à l'UMQ conformément à l'entente de regroupement ;

CONSIDÉRANT la facture transmise par l'UMQ en date du 18 décembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'un montant total de 9 787,76 \$ incluant les taxes à l'UMQ réparti de la façon suivante : 6 603 \$ représentant la quote-part de la Ville à la franchise collective en responsabilité, 2 900 \$ pour la quote-part de la Ville au fonds de garantie pour les biens, 206,90 \$ pour les honoraires de l'UMQ, 40,77 \$ pour la parution de l'appel d'offres et les taxes au montant de 37,09 \$.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-20

AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE À SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC. POUR LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU PARC ERNEST-OUELLET.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-04-149 de ce conseil octroyant un contrat de services professionnels à Groupe IBIDAA pour la réalisation d'un concept d'aménagement du parc Ernest-Ouellet au montant de 7 369,90 \$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT l'acquisition par Services intégrés Lemay et associés inc. des actifs du Groupe IBIDAA en date du 2 octobre 2014 ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 29 novembre 2014 de Services intégrés Lemay et associés inc. au montant de 5 135,37 \$ incluant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'un montant de 5 135,37 \$ incluant les taxes à Services intégrés Lemay et associés inc.

2015-01-21

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RÉTROACTIVITÉ DES SALAIRES AUX EMPLOYÉS SYNDIQUÉS SUITE À LA SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL.

CONSIDÉRANT que la convention collective de travail des employés syndiqués était échue depuis le 31 décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-11-517 de ce conseil autorisant la signature d'une nouvelle convention collective de travail pour les années 2014 à 2019 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au paiement de la rétroactivité des salaires et du montant forfaitaire accordé à titre de boni de signature aux employés syndiqués ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement :

- d'autoriser le paiement de la rétroactivité des salaires et du montant forfaitaire accordé à titre de boni de signature aux personnes salariées visées à la convention collective de travail totalisant un montant de 27 319,61 \$;
- d'approprier un montant de 27 319,61 \$ au surplus accumulé de la Ville pour le paiement de la dépense autorisée par la présente résolution.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-22

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS ÉTUDIANTS AU SERVICE DES LOISIRS POUR LA SURVEILLANCE DE L'ANNEAU DE GLACE ET DE LA GLISSADE.

CONSIDÉRANT l'article 5.1.4 du règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires en vertu duquel le directeur général est autorisé à engager le personnel étudiant requis pour les besoins des services municipaux ;

CONSIDÉRANT l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige le dépôt de la liste des personnes engagées lors d'une séance du conseil ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-12-520 de ce conseil procédant à l'ouverture de huit postes étudiants pour la surveillance de la glissade et de l'anneau de glace ;

Madame la greffière procède donc au dépôt du rapport du directeur général daté du 18 décembre 2014 relatif à l'embauche de Messieurs Pierre-Luc Rivard, Vincent Fortin, Félix Michaud, Charles Potvin et Daniel Lagacé, étudiants de même que Mesdames Léocadie Langelier, Gabrielle Arsenault-Lavoie et Marie-Kim Julien, étudiantes à titre de surveillants et surveillantes à l'anneau de glace et à la glissade pour la saison 2014-2015.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-23

OUVERTURE D'UN POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT OU DE DIRECTRICE ADJOINTE AU SERVICE DES LOISIRS.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 5 janvier 2015 de Madame Karine Bussière faisant part de sa démission au poste de directrice adjointe du Service des loisirs à compter du 23 janvier 2015 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste le plus rapidement possible ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement :

- de procéder à l'ouverture d'un poste de directeur adjoint ou de directrice adjointe au Service des loisirs ;
- de désigner les personnes suivantes afin de former le comité de sélection pour le poste de directeur adjoint ou de directrice adjointe au Service des loisirs, soit Messieurs Éric Lemelin, directeur du Service des loisirs et Jean Langelier, directeur général ainsi que Madame Isabelle Chouinard, conseillère à la Ville de Saint-Pascal. Monsieur Rémi Pelletier, conseiller est nommé à titre de substitut en cas d'impossibilité de Madame Chouinard.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-24

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2015.

CONSIDÉRANT le programme « Emploi d'été Canada 2015 » du ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de Saint-Pascal de pouvoir bénéficier de ce programme de subvention dans le cadre de sa programmation estivale des loisirs ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement de mandater Monsieur Éric Lemelin, directeur du Service des loisirs à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada 2015 » et à signer tous les documents nécessaires.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-25

APPROBATION DES INTERVENTIONS EN COURS D'EAU PRÉVUES PAR LA MRC DE KAMOURASKA SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-PASCAL EN 2015.

CONSIDÉRANT une correspondance de la MRC de Kamouraska datée du 15 décembre 2014 sollicitant l'approbation de la Ville en regard des projets d'intervention de la MRC en 2015 dans les cours d'eau Branche Charest du cours d'eau Lévesque et Branche de l'Érablière du cours d'eau Pont de Fer ainsi que sur la méthode de répartition des coûts des travaux utilisés par la MRC ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement :

- Que la Ville de Saint-Pascal appuie les travaux d'entretien sur les cours d'eau Branche Charest du cours d'eau Lévesque et Branche de l'Érablière

du cours d'eau Pont de Fer prévus par la MRC de Kamouraska et qu'elle s'engage à acquitter la facture qui y sera associée ;

- Que la Ville de Saint-Pascal demande à la MRC de Kamouraska de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus en 2015 ;
- Que la Ville de Saint-Pascal informe la MRC de Kamouraska qu'elle est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartie les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux ;
- Que la Ville de Saint-Pascal informe la MRC de Kamouraska qu'elle est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlement effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition peut comporter certaines imprécisions ;
- Que le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la Ville de maintenir ce mode de répartition.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-26

DEMANDE D'AUTORISATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA - RIVIÈRE-DU-LOUP POUR LA TENUE D'UN ÉVÉNEMENT CYCLISTE.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 17 novembre 2014 de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup sollicitant l'autorisation de la Ville pour circuler à vélo dans les rues de la Ville à l'occasion d'un événement cycliste reliant Saint-Pascal à Matane qui aura lieu du 17 au 19 mai 2015 ;

CONSIDÉRANT l'article 15 du règlement numéro 23-2000 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal autorise la tenue d'un événement cycliste reliant Saint-Pascal à Matane dans les rues de la Ville, soit l'avenue Sergerie, la rue Taché, l'avenue de l'Amitié et la rue Varin le 17 mai 2015 vers 9 h 00.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-27

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DE HOCKEY L'IMPÉRIAL.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 8 janvier 2015 du Club de hockey l'Impérial de Saint-Pascal inc. sollicitant une aide financière de la Ville afin de leur permettre de poursuivre leurs activités ;

CONSIDÉRANT les avantages pour la Ville qu'une équipe senior puisse jouer à Saint-Pascal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une somme de 4 500,00 \$ au Club de hockey l'Impérial de Saint-Pascal inc.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-28

EMBAUCHE DE MADAME ANNE-MARIE SOUCY AU SERVICE DU GREFFE.

CONSIDÉRANT les nombreux dossiers à traiter au Service du greffe ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Madame Anne-Marie Soucy à poursuivre son travail au Service du greffe pour une période indéterminée ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Me Louise St-Pierre, greffière ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de Madame Anne-Marie Soucy au Service du greffe pour une période maximale de 6 mois débutant le 19 janvier 2015 au taux horaire de 17,55 \$/heure.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-29

EMBAUCHE DE MONSIEUR ALEXANDRE LÉVESQUE À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE.

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et 5.4 du règlement numéro 358-95 concernant la protection et la sécurité contre l'incendie en regard des conditions d'embauche ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie datée du 12 janvier 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Laforest

et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de Monsieur Alexandre Lévesque à titre de pompier volontaire à temps partiel, catégorie novice 1, en date du 12 janvier 2015.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-30

ACCEPTATION DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DU 4^e RANG EST DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-07-265 de ce conseil sollicitant une aide financière de 75 000 \$ au député de la Côte-du-Sud, Monsieur Norbert Morin, dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal afin de procéder à des travaux de resurfaçage sur une distance de 500 mètres dans le 4^e rang Est ;

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 31 octobre 2014 du ministre des Transports du Québec confirmant l'octroi d'une subvention de 10 000 \$ à la Ville dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour des travaux de resurfaçage du 4^e rang Est ;

CONSIDÉRANT la transaction intervenue entre la Ville et Constructions Jean-Paul Landry inc. pour la pose d'enrobé bitumineux en 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement :

- d'approuver les dépenses effectuées pour la réalisation de travaux de resurfaçage dans le 4^e rang Est pour un montant de 28 059,18 \$ incluant les taxes auprès de Constructions Jean-Paul Landry inc. ;
- de confirmer au ministère des Transports que lesdits travaux décrits à la présente résolution ont fait l'objet d'une subvention de 10 000 \$ et ont été exécutés conformément aux exigences du ministère des Transports ;
- de confirmer au ministère des Transports que les travaux ont été exécutés conformément aux dépenses engagées pour les travaux de resurfaçage du 4^e rang Est dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-31

APPUI AU PROJET DE COMMUNICATION ET DE TOURISME DE LA CORPORATION DE PROMOTION DE LA MRC DE KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska travaille actuellement à créer une Corporation de promotion du territoire qui regroupera les volets du tourisme, des communications régionales, du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska ainsi qu'un service de gestion de projets;

CONSIDÉRANT qu'il importe de mieux arrimer l'image et les outils de communication locaux et régionaux dans le but d'améliorer le rayonnement du Kamouraska;

CONSIDÉRANT que les réalités spécifiques à chaque municipalité font en sorte que chaque municipalité peut avoir des besoins qui lui sont propres en matière de communication et de tourisme;

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska compte déposer un projet au Pacte rural qui permettra aux municipalités partenaires de profiter des services de la Corporation selon leurs besoins spécifiques en matière de communication et de tourisme;

CONSIDÉRANT que ce projet représente une opportunité permettant aux municipalités participantes de bénéficier d'une banque de 56 heures de service équivalant à une valeur de 3 580 \$ (56 heures au tarif de 55 \$/heure);

CONSIDÉRANT que selon la formule proposée, les municipalités participantes pourront utiliser les heures de service sur une période d'un an et bénéficieront d'une visibilité dans le guide de séjour d'une valeur de 500 \$ pour la saison touristique 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal confirme son intérêt à être partenaire du projet de communication et de tourisme de la Corporation de promotion de la MRC de Kamouraska dans le cadre du Pacte rural. De la sorte, la Ville de Saint-Pascal s'engage à retenir les services de la Corporation au cours de la prochaine année selon les besoins qu'elle déterminera et à verser un montant

de 1 388 \$ à la Corporation de promotion de la MRC de Kamouraska dans le cadre de ce projet.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2015-01-32

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Jacques Rivard demande à qui appartient la pépinière qui est entreposée dans le garage municipal et les raisons de cet entreposage.
- Monsieur Marcel St-Pierre demande des détails sur le compte à payer au Restaurant Le Bec Fin.
- Monsieur Jean-Guy Trottier demande des explications sur l'augmentation du compte de taxes en territoire rural.
- Monsieur Daniel Rivard demande le tracé qui sera utilisé par l'événement cycliste.
- Monsieur Réjean Rivard demande les intentions de la Ville quant à l'ancien jeu de croquet situé sur le terrain du CSSSK et sur la mise en place d'un terrain de pétanque.

2015-01-33

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 35.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière